

## INFORMATION TARIFICATION DES ACCUEILS PERISCOLAIRES

Afin de faciliter les démarches administratives et de favoriser le traitement égalitaires des familles, à partir du 1er janvier 2019 la mairie adoptera le quotient familial de la CAF pour établir les tarifs des accueils périscolaires. Cependant, les quotients familiaux de la CAF étant nettement supérieurs à ceux jusqu'ici calculés en mairie, le conseil municipal a voté de nouvelles tranches afin d'ajuster au mieux les tarifs.

Tranches	Quotient Familial Mensualisé (QFM)	Restaurant scolaire	Garderie du matin	Garderie du soir	Garderie du mercredi midi
A	Inférieur à 600 €	2.88€	1€	1.30€	0.50€
B	Supérieur ou égal à 600 € et inférieur à 780 €	3.22€	1€	1.30€	0.50€
C	Supérieur ou égal à 780 € et inférieur à 1050 €	3.61€	1.50€	1.80€	0.50€
D	Supérieur ou égal à 1050 € et inférieur à 1300 €	3.93€	1.50€	1.80€	0.50€
E	Supérieur ou égal à 1300 €	4.27€	1.50€	1.80€	0.50€

Les familles relevant de la MSA sont priées de fournir dès à présent à la mairie une attestation indiquant leur quotient familial de 2018. Dès qu'elles auront reçu la nouvelle attestation en février 2019, elles devront la transmettre en mairie.

Le service enfance jeunesse de la mairie se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

**Service Enfance Jeunesse**  
*de la mairie de Breteil*

*[portailfamilles@breteil.fr](mailto:portailfamilles@breteil.fr)*

Mairie – 13, rue de Montfort – 35160 – BRETEIL  
Tél. 02 99 06 01 01 – Fax 02 99 06 08 10

